

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-582557

1574AA

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00683

Société : RAM

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom : AOUAD M. HAMED

Date de naissance : 11-12-1943

Adresse : 256 Bd DE BORDEAUX ETG 5

ADPT 12 10 CASABLANCA

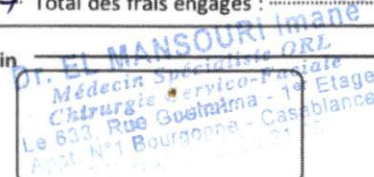
Tél. : 0663 18 80 44

Total des frais engagés : # 682,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : AOUAD M. HAMED

Age :

Lien de parenté :

☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : Affection = tumeur

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à CASABLANCA

Le : 27/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Médecin Spécialiste en ORL et Chirurgie Cervico-Faciale
Exploration de la Surdit , des Acouph nes et des Vertiges
Explorations Endoscopiques - Allergologie ORL
Ancien M decin Sp cialiste en ORL   l'H pital 20 Ao t

طبيبة اختصاصية في أمراض وجراحة الأذن، الأنف والحنجرة
وجراحة الوجه والعنق
تشخيص الدوخة، الطنين ونقص السمع
التشخيص بالمنظار الداخلي، أمراض الحساسية
طبيبة اختصاصية سابقا بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

Casablanca, le **27 Mars 2023** في الدار البيضاء،

M^{rs} Aoud. Mohamed

1) Antibio Gyrolan gte A-
19,40 III gts x 25 pte
2) Tavekan op
71,30 x 2 Sep x 25 pte 1mrs

162,00

PHARMACIE MY YOUSSEF
Salma CHERIF P'OUAZZANE
Docteur en Pharmacie
139, Boulevard My Youssef
Casablanca - T l: 05 22 22 27 25
INPE: 092043355

Dr. EL MANSOURI Imane
M decin Sp cialiste ORL
Chirurgie Cervico-Faciale
Le 633, Rue Goulmima - 1^{er} Etage
Appt. N 1 Bourgogne - Casablanca

ANTIBIO SYNALAR

19,40

د. رنقة كلميمة، الطابق الأول الشقة 1 بوركون - الدار البيضاء

Le 633, Rue Goulmima - 1^{er} Etage - Appt N 1 - Bourgogne - Casablanca

T l./Fax : 05 22 20 21 00 : الهاتف/الفاكس : E-mail : mansouriorl@gmail.com : البريد الإلكتروني



Médecin Spécialiste en ORL et Chirurgie Cervico-Faciale
Traitement et Chirurgie des Goîtres
Exploration de la Surdit , des Acouph nes et des Vertiges
Explorations Endoscopiques - Allergologie ORL

طبيبة اختصاصية في أمراض وجراحة الأنف، الأذن، والحنجرة
وجراحة الوجه والعنق،
وتشخيص الجراحة،
التشخيص بالمنظار الداخلي،
أمراض الحساسية

NOTE D'HONORAIRES

Casablanca, le 27/03/23 في الدار البيضاء،

Nom : M^r Akad Mohamed

Acte : Micro Aspiration M d'oreille

Cotation : _____

Arr t e la pr sente notre d'honoraires   la somme de :

20900 DH
deux cent

Pour les soins et actes m dicaux r alis s :

Dr. ELMANSOURI Imane
M decin Sp cialiste ORL
Chirurgie Cervico-Faciale
Le 633, Rue Goulmima - 1^{er} Etage
Appt N 1 Bourgogne - Casablanca
Appel : 05 22 20 21 00
T l/Fax : 05 22 20 21 00